

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGÉAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 004-2328/17/CM

**■ Approbation des modalités de concertation publique pour le projet du Pôle d'échanges Multimodal de Martigues - Quartier de l'Hôtel de Ville
MET 17/4002/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité durable a approuvé en décembre 2016, son agenda de la mobilité structuré « autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble. Ces critères Premium sont, et de très loin, les principales conditions posées par les automobilistes pour changer de mode. ».

De 2016 à 2025, l'agenda de la mobilité métropolitaine a prévu de consacrer plus de 300 millions d'euros à la création ou à l'aménagement de pôles d'échanges, dont celui de Martigues-Hôtel de Ville visé dès l'échéance 2020.

Ce projet déjà programmé dans le cadre du PDU approuvé le 8 décembre 2015 par le SMGETU qui affichait dans son action 4 la volonté favoriser l'intermodalité sur son territoire autour de plusieurs pôles routiers existants ou à créer dont celui de Martigues – Hôtel de Ville.

Le contexte urbain :

Le territoire, situé à l'Ouest de l'Etang de Berre, est un bassin de vie intégré à l'aire urbaine d'Aix-Marseille-Provence, caractérisé par une composante majeure d'activité industrialo-portuaire, développée essentiellement dans le Golfe de Fos. L'importance de cette activité ainsi que la présence du pôle avionique sur Istres, aboutissent à un taux d'emploi d'environ 1 emploi pour 1 actif occupé. 75% des actifs qui habitent le territoire y travaillent. Les principaux pôles d'emplois sont Martigues, Istres et Fos, cette dernière avec plus de 15000 emplois pour 7000 actifs occupés est un pôle attractif pour les communes du bassin de vie mais également de l'extérieur (Arles, Marseille).

A l'inverse, on relève également une attraction économique de Marseille, Vitrolles et Marignane sur les communes situées au sud (Martigues, Port de Bouc) et de Salon sur les communes situées au Nord (Miramas, Grans, Cornillon).

Le territoire nécessite ainsi une desserte en TC performante qui connecte les lieux de vie, et en particulier les quartiers de la Politique de la Ville, aux grands pôles d'emploi, tout en leur offrant un accès aux opportunités métropolitaines en articulation avec les transports de portée métropolitaine, de façon à inverser durablement les pratiques de mobilité des habitants du territoire où une forte hausse des déplacements effectués en voiture avait été constatée lors de la dernière Enquête Ménages Déplacement.

Objectifs du projet de Pôle d'échanges Multimodal de Martigues – Hôtel de Ville :

Le Pôle d'échanges de Martigues est un Pôle routier bien établi mais dont implantation actuelle, dans l'environnement trop contraint de la Place des Aires, ne permet pas d'envisager les évolutions souhaitées.

Le futur pôle, implanté dans le quartier de l'Hôtel de Ville à proximité du centre administratif et du centre-ville de Martigues, permettra de répondre aux objectifs suivants :

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

- Favoriser les relations entre les différents modes de déplacement : BHNS, lignes express interurbaines, lignes de bus de desserte locale, futures navettes maritimes (chenal de Caronte et trans-Etang de Berre), modes actifs, VL..
- Améliorer l'attractivité des transports en commun en offrant aux usagers des espaces d'accueil de qualité (hall d'attente, billettique, information, services...),
- Disposer de locaux commerciaux et de services adaptés pour le personnel commercial et d'exploitation,
- Réduire, par l'augmentation de la fréquentation des TC sur le territoire, les impacts négatifs liés aux déplacements (émissions de polluants et de gaz à effet de serre, accidentalité, bruit, congestion de l'espace public, etc.).

Nature de l'opération :

Le projet de Pôle d'échanges proposé comprend :

- L'aménagement des infrastructures de transport permettant notamment la circulation et le stationnement des transports urbains :
 - Création de 12 quais bus urbains et 5 quais cars interurbains, tous accessibles
 - Reprise et reconfiguration des voiries et espaces publics attenants (avec dépose minute et station de taxis)
 - Réalisation d'un parking relais « P+R » de 73 places
 - Installation de mobilier urbain (abribus, potelets, corbeille...).
- La création d'un bâtiment Voyageurs d'environ 230 m² à usage d'exploitation et commercial :
 - Hall d'attente des voyageurs
 - Agence de mobilité
 - Espace conducteurs/contrôleurs de ligne
 - Local deux roues sécurisé (25 places) et Maison du Vélo.

Compte tenu de la localisation et du montant prévisible de travaux et, en référence avec les seuils de l'article R 103-1 du code de l'urbanisme, l'opération est soumise à concertation en application du 3° de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Objectifs et modalités de la concertation :

Les finalités de la concertation sont les suivantes :

- donner au public une information claire et précise sur le projet,
- sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet
- permettre au public de formuler des observations et propositions sur ce dernier.

Les modalités de la concertation proposées pour cette opération sont les suivantes :

- un périmètre limité à la commune de Martigues,
- une information (avis) dans au moins un journal local ainsi que sur les sites internet du Conseil de territoire du Pays de Martigues et de la ville de Martigues,
- une exposition comprenant des documents synthétiques de présentation du projet dans les lieux suivants :
 - Mairie de Martigues,
 - Siège du Conseil de territoire du Pays de Martigues,
- des registres mis à disposition sur les lieux d'exposition, permettant au public de consigner les remarques, questions et observation,
- une éventuelle réunion publique d'information et d'échanges à organiser à Martigues.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Cette concertation démarrera à la date qui sera précisée dans l'avis porté à la connaissance du public comme stipulé ci-dessus et se déroulera pendant 15 jours minimum.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le projet fera l'objet d'un examen, au cas par cas de l'autorité environnementale compétente, pour décider si le projet est soumis à étude d'impact. Le cas échéant une enquête publique sera alors organisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 103-2 et R 103-1,
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de territoire du Pays de Martigues du 29 juin 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de mettre en œuvre un processus de concertation relatif au projet de Pôle d'échanges multimodal de Martigues- Hôtel de Ville.

Délibère

Article unique :

Sont approuvées les modalités de concertation préalable précisées par le présent rapport pour le projet de Pôle d'échanges multimodal de Martigues- Hôtel de Ville.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017